

Communiqué de presse

CP/SG/31/JT/11

Paris, le 10 novembre 2011

Premier Forum mondial pour la prévention contre la torture : le Secrétaire général de la Francophonie déplore le trop grand nombre de pays qui la pratique encore

Participant au premier Forum mondial à l'occasion du 5ème anniversaire du protocole facultatif à la convention des Nations Unies contre la torture, ce 10 novembre 2011 à Genève, le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, a rappelé que l'application rigoureuse de la Convention des Nations Unies de 1987 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et de son Protocole facultatif, adopté en 2002, constitue une garantie juridique solide et un pas essentiel dans la lutte contre la torture. « *Ce combat est donc naturellement notre combat : un combat humaniste, abolitionniste comparable, à cet égard, au combat contre la peine de mort qui relève elle aussi des traitements cruels, inhumains et dégradants. Un combat de longue haleine qui nous appelle tout à la fois à la lucidité, à la vigilance et au courage* », a-t-il déclaré.

A l'occasion de ce Forum, qui s'inscrit dans le droit fil des engagements internationaux souscrits par les Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre de la Déclaration de Bamako de novembre 2000, et fortement réitérés, en octobre 2010, lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie organisé à Montreux (Suisse) en 2010, Abdou Diouf a annoncé que le 6^e Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix – le FFIDHOP – qui finance des projets proposés par des ONG locales, sera, en 2012, consacré aux actions de terrain concourant à lutter contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Par cette décision et en acceptant de parrainer ce Forum, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) participe concrètement à la mise en œuvre des instruments internationaux des droits de l'Homme que les Etats membres de la Francophonie ont ratifiés, en particulier la Convention des Nations Unies contre la torture et son protocole facultatif, première convention internationale qui cherche à prévenir la torture et autres formes de mauvais traitements en instituant un système de visites régulières des lieux de détention. Sur les 60 Etats Parties qui ont signé ce protocole additionnel, 42 sont membres de l'OIF et, parmi eux, 32 ont déjà ratifié le protocole.

Ce Forum, organisé à l'initiative de l'Association pour la prévention de la torture (APT), ONG accréditée auprès des instances de la Francophonie, réunit pendant deux jours environ 300 participants, parmi lesquels des représentants d'Etats et d'organisations internationales, des experts du Comité contre la torture et du Sous-Comité pour la prévention de la torture, ainsi que des représentants d'organes régionaux de prévention contre la torture et des ONG.

L'OIF compte 56 Etats et gouvernements membres, et 19 pays observateurs. Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

CONTACTS

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général julie.tilman@francophonie.org
Tél. + 33.1.44.11.12.68